

Comité de suivi 16 décembre 2024 (visio)









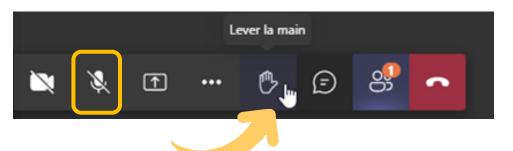


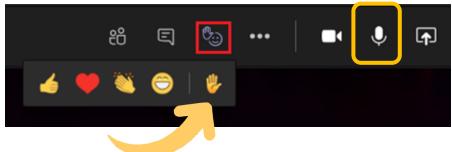


La séance est enregistrée

Penser à couper votre micro

Pour prendre la parole, utiliser le bouton « lever la main »











Ordre du jour

- 1. Avancement de la programmation 21/27 en France
- 2. Évolution des critères de sélection du programme 21/27
 - Programme Grand Est
 - ITI de M2A et de l'EMS
- 3. Deux nouvelles « Options coûts simplifiés »
 - Rénovation thermique des logements sociaux
 - Animation en biodiversité
- 4. Modification de l'évaluation ex-Ante

Avancement de la programmation 21/27 en France





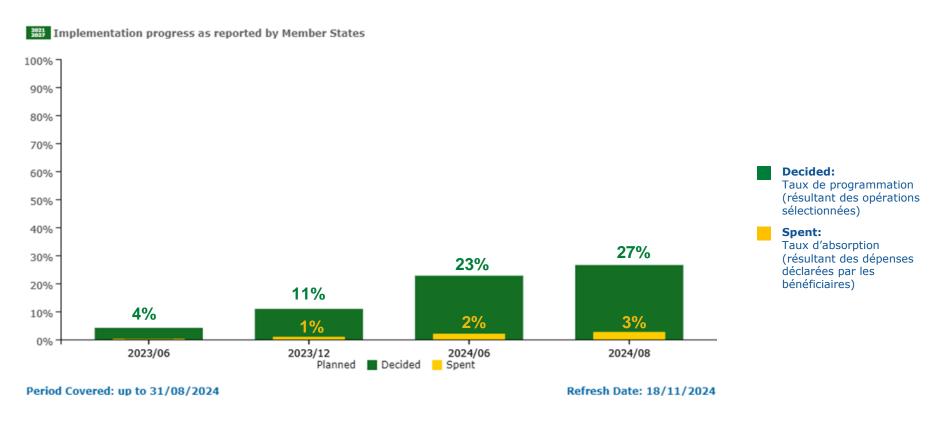


Mise en œuvre de la politique de cohésion en France et dans l'UE

Comité de suivi programme FEDER-FSE+-FTJ du Grand Est – 16 décembre 2024

Claire Dautcourt DG REGiO – Commission européenne

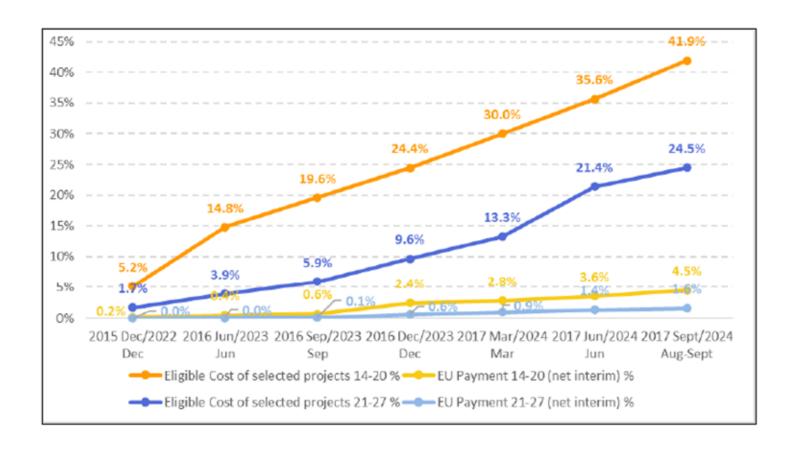
Vue globale UE (FEDER, FSE+, FC, FTJ) en coût total



 Une dynamique en augmentation par rapport à 2023, mais qui reste en dessous des niveaux de mise en œuvre constatés sur la période 2014-20

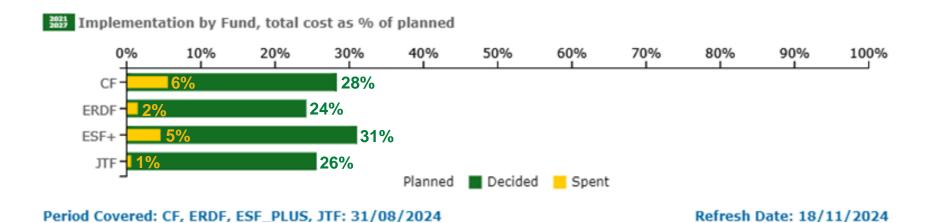


Comparaison des courbes de mise en oeuvre 2014-2020 et 2021-2027 <u>en coût total</u>





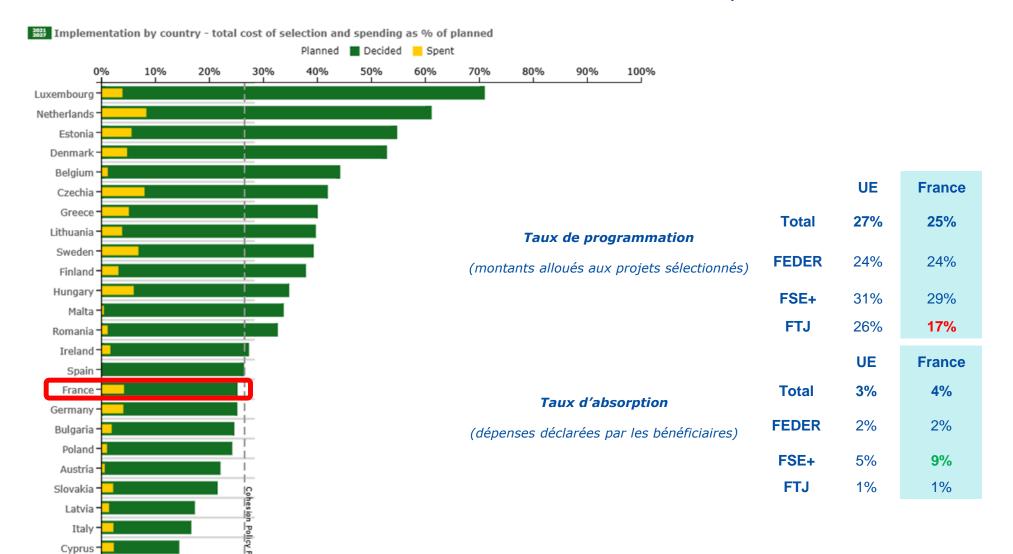
Vue UE par fonds <u>en coût t</u>otal



 Un démarrage lent pour tous les fonds, avec des points d'attention notamment pour le FEDER et le FTJ



Mise en œuvre par ETAT MEMBRE





Period Covered: up to 31/08/2024

Croatia -

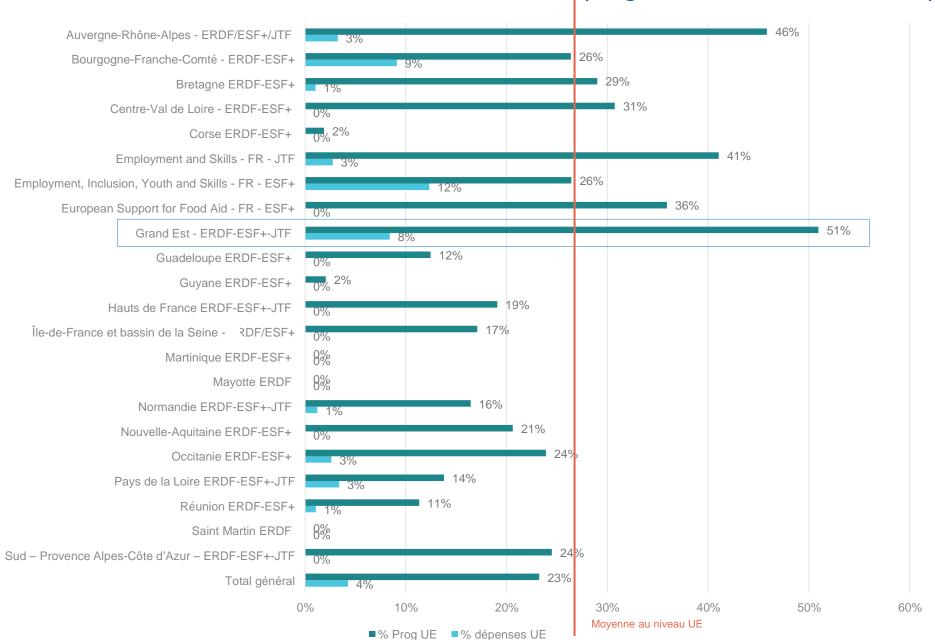
Portugal -

Slovenia -

Refresh Date: 18/11/2024

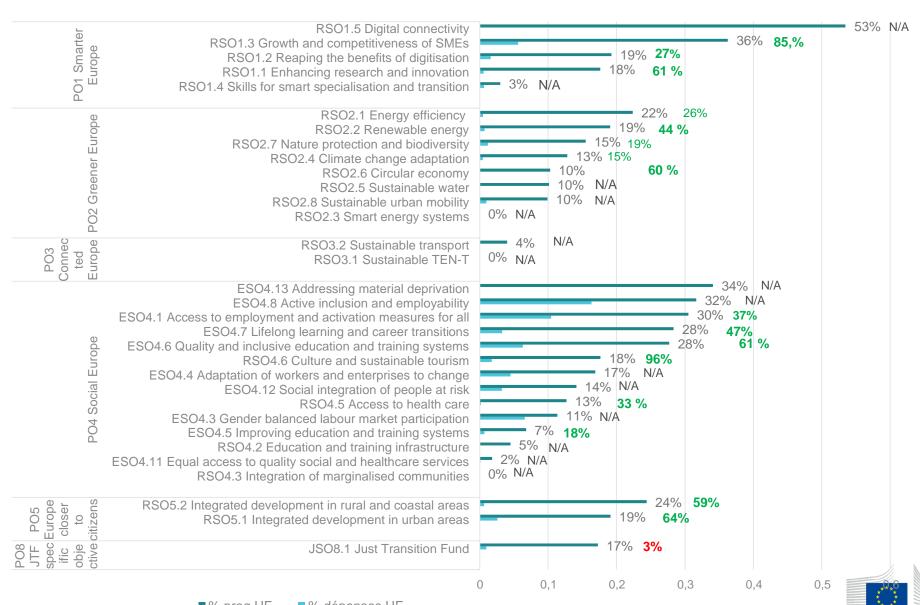
MISE EN ŒUVRE 2021-27

Avancement de la programmation en France - par programmes





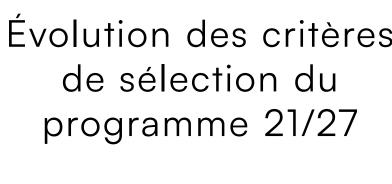
COMPARAISON GRAND EST / FR PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE



European

Commission

Évolution des critères de sélection du















FEDER FSE+ FTJ Grand Est Politique de cohésion



















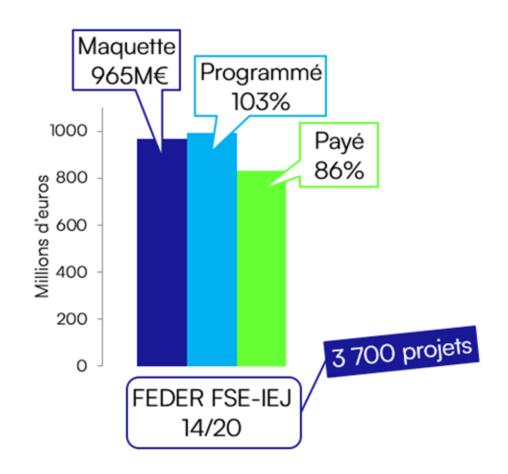


Politique de cohésion 14/20 : clôture en 2025











100% des dépenses justifiées auprès de la Commission européenne pour les 4 programmes du Grand Est



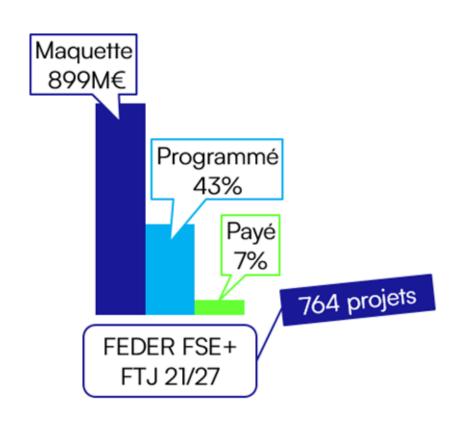
Clôture côté Région juin 2025

Politique de cohésion 21/27 : bien sollicitée

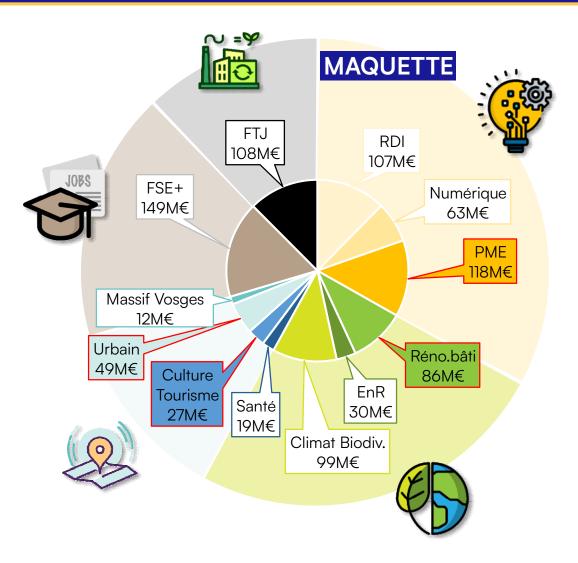








- ✓ Très bon démarrage
- ✓ Programme attendu
- ✓ Pas de dégagement d'office



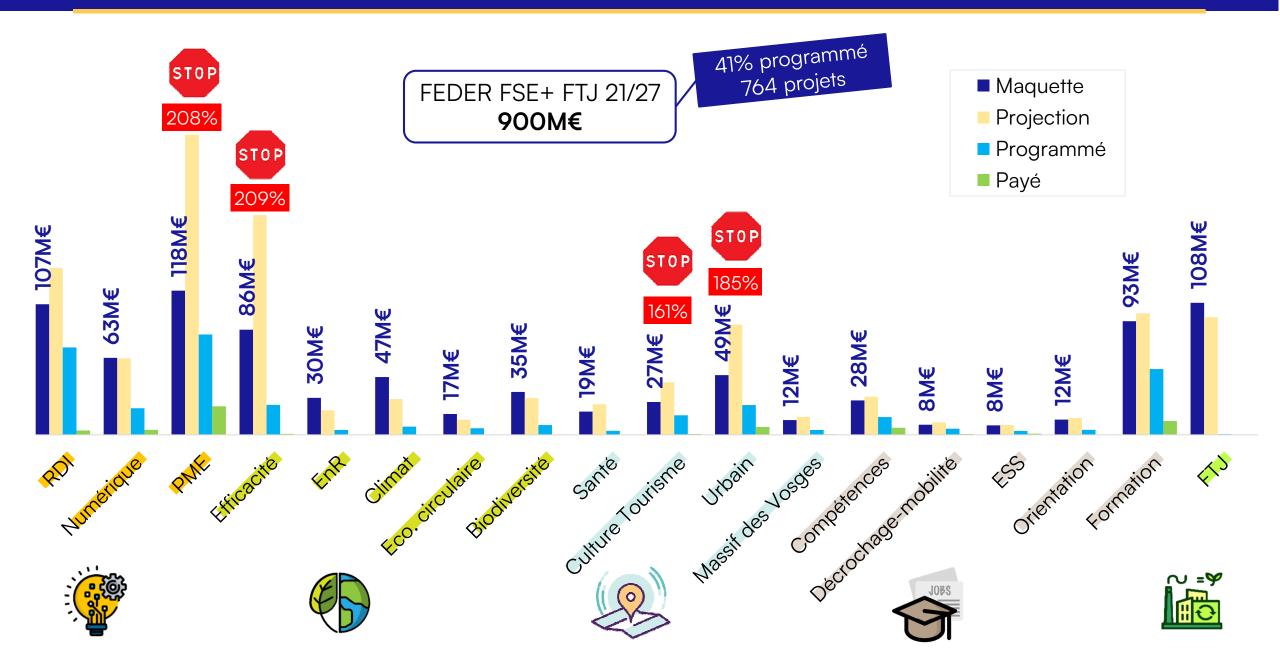
FEDER PME, Rénovation, Culture-Tourisme et Urbain sur-sollicité → nouveaux critères

Politique de Cohésion : visible et attractive









Développement économique

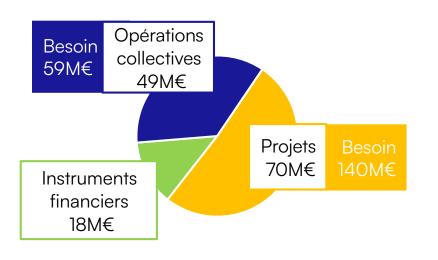












Éligibilité : projets rentrés avant le 30 sept. 2024 et n'ayant pas déjà eu une aide FEDER

	PME	Scierie	Hôtellerie	ESS
Déjà programmés	194 projets	9 projets	4 projets	1 projet
Dossiers déposés	50 projets soutenus (+29 sur le FTJ) Plafonds Région 200 000, 400 000, 40 000€	5 projets soutenus	AR nég.	
Lettres d'intention	AR nég.	coût total ≥ 500 000€ Plafond Région 1M€	AR nég. Seul 1 projet soutenu Lauréat AAP tourisme durable (Plafond 1M€)	AR nég.
Projets à venir	Ligne fermée			

Efficacité énergétique

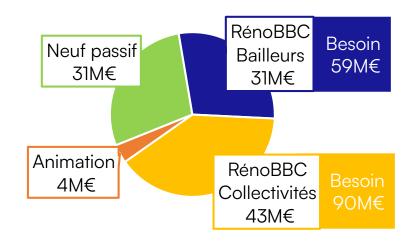












Éligibilité: projets rentrés avant le 30 sept. 2024 sauf pour la réno collectivités

	Réno collectivité	Bailleurs	Animation	PME	Neuf Passif
Déjà programmés	8 projets	29 projets	2 projets		
Dossiers déposés	19 projets soutenus	52 projets soutenus	6 projets soutenus (CMA, CCI, CEC)		20 projets
Lettre avec AR	Plafond 1M€	Plafond 0,5M€		O projet	20 projets soutenus Ligne fermée depuis fin 2023
Lettre sans AR	37 projets soutenus 20% du coût éligible Plafond 1M€	AR nég.			
Projets à venir	jusqu'à <mark>130%</mark> de programmation	Ligne fermée			

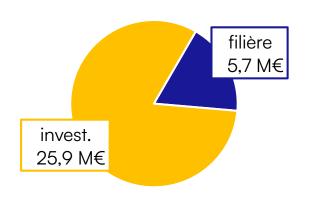












Éligibilité : projets rentrés avant le 30 sept. 2024*

	Culture - Tourisme		
	Investissement	Filière	Innovation
Déjà programmés	13 projets	6 projets	
Dossiers connus (déposés, lettre d'intention, CMRTE/PTRTE)	11 projets soutenus Avis favorable DCPM/DT 1 projet max par porteur PTRTE/CMRTE : Plafond 2M€ Si non : Plafond 0,5M€	5 projets soutenus Avis favorable DT	0 projet
Projets à venir	Ligne fermée*		

^{*} sauf pour les derniers CMRTE en cours d'élaboration (Reims et Troyes)













Éligibilité : projets rentrés avant le 30 sept. 2024*

	Urbain
Déjà programmés	30 projets
Dossiers connus (déposés, lettre d'intention, CMRTE/PTRTE)	62 projets soutenus 20% max, Plafond 1M€
Projets à venir	Ligne fermée*

* sauf pour les derniers CMRTE en cours d'élaboration (Reims et Troyes)

Pourquoi une telle dynamique de consommation?









Atteindre les objectifs annuels fixés par Bruxelles

Objectif 174M€ en 2025 | Réalisé : 80M€ à ce jour + prévu fin24/début25 : 100M€ → 180M€ 🗹



Programme co-construit et attendu des porteurs de projet Retard au démarrage 2021 → 2023 (FTJ, nouveau fonds)



Lisibilité du soutien et efficacité des services de la Région 12 Maisons de la Région, réactivité et accompagnement des porteurs, dispositif unique



- → 2025 évaluation à mi-parcours et remaquettage
- → Prochaine programmation Post 27 (2028-2034)



Comité de suivi des fonds européens





Modification du programme de l'ITI :

OS 1.2 : numérique

 Ouverture de l'éligibilité aux porteurs para-publics (associations + UHA + SEM) dans le cadre du projet de pôle d'excellence en cyber-sécurité

OS 1.3 : ESS et filières en émergence :

- Abaissement du seuil à 80 000€

ITI EMS – nouveaux critères de sélection pour limiter la consommation rapide de l'enveloppe

Priorité 1

OS 1.1

Recherche et innovation

Priorité 1

OS 1.3

Développement économique

Priorité 2 OS 2.6 Économie circulaire

> Priorité 3 OS 4.5

> > Santé

Priorité 6 OS 5.1. Volet urbain • Modification du taux maximum de soutien du FEDER

Taux maximum de 40% pour tous les axes sauf pour le soutien aux commerces des communes de – de 6000 habitants de l'EMS où il est de 50% maximum

 Montant de subvention maximum de 300 000€

 Possibilité de ne demander qu'une subvention par porteur et programmation Uniquement pour l'axe santé

Pour tous les porteurs sauf les SEM et bailleurs sociaux



Post 27 2028-2034



Deux nouvelles « Options coûts simplifiés »









Option coût simplifié : logements sociaux







Dès validation AnAFe et CE

OCS Rénovation des logements sociaux OS 2.1

OCS programme conformément aux articles 51(2) et suivants, et 94(2) du RPDC, Règlement 2021/1060(UE)

Assiette éligible

Coût unique (OCS) de la rénovation énergétique par logement 14 475 € par logement



Subvention

Montant forfaitaire de **4 500 € par**logement (+ bonus 1500€)
Plafond de 500k€ par opération

52 projets éligibles en date du 30 sept 2024

14 475 x nombre de logement = assiette FEDER

Avantages:

- Simplification (pas de contrôle marchés publics, factures acquittées)
- Sécurisation
- Rapidité
- Limitation du périmètre d'audit



Révision annuelle - BTO1 Insee (https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001710986)

Option coût simplifié: animation biodiversité







Dès validation AnAFe et CE

OCS dépenses de personnel OS 2.7

OCS programme conformément aux articles 51(2) et suivants, et 94(2) du RPDC, Règlement 2021/1060(UE)

Assiette éligible

Coût unique (OCS) horaire par heure travaillée
31,77€ / heure travaillée



Subvention

Assiette des dépenses de personnel (+ OCS frais directs ou indirects) **Taux d'intervention** 60% FEDER

31,77 x nombre d'heures affectées au projet = assiette des dépenses de personnel

Avantages:

- Simplification (pas de contrôle des bulletins de paie)
- Sécurisation
- Rapidité
- Limitation du périmètre d'audit



Révision - LCS Insee (https://www.insee.fr/en/metadonnees/source/serie/s1221)

Modification de l'évaluation ex-Ante





Modification pour abondement du prêt rebond







Modification de l'évaluation ex-Ante pour intégrer le ré-abondement du prêt rebond (instruments financiers) Conformément à l'article 58 du RPDC, Règlement 2021/1060(UE)

Bpi France

Prêt rebond (dotation supplémentaire)
7M€

Types d'opérations soutenues

Investissements matériels entreprises (PME) — tous secteurs d'activité

9,4M€ de dotation (Grand Est) sur le programme 2014-2020

Intégration dans l'Evaluation Ex-Ante initiale validée en octobre 2021 :

- Outils qui répond aux pistes d'actions ciblées par l'EEA: financement de la montée en échelle et développement de l'activité pour les entreprises aux fondamentaux sains.
- Prêt participatif (quasi fonds propres et prêt subordonnés)
- Logique de co-investissement









Merci

Siège du Conseil régional

1 place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex +33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région

5 rue de Jéricho CS70441 51037 Châlons-en-Champagne Cedex Hôtel de Région

place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 Metz Cedex 01

www.beeurope.grandest.fr







